

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 8 juin 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

**2021 DASCO 17** - Réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur d'un mur pignon de l'immeuble 94-98, rue Haxo (20<sup>ème</sup>). Convention de mise à disposition du domaine public au profit de la copropriété 94-98, rue Haxo (20<sup>ème</sup>).

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 , par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition du domaine public avec la copropriété 94-98, rue Haxo, 75020, pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise de l'école polyvalente 5-7, rue des Tourelles (20<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement en date du 19 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de mise à disposition du domaine public avec le syndicat des copropriétaires du 94-98, rue Haxo, pour la réalisation, par celui-ci, d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise de l'école polyvalente 5-7, rue des Tourelles (20<sup>ème</sup>).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**